



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1991/NGO/9
29 juillet 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-troisième session

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE
ET DE SEGREGATION, AINSI QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID,
DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ETABLI
EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION
DES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par la Coalition internationale Habitat,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (Catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[26 juillet 1991]

1. Nous nous référons à une communication antérieure publiée sous la cote E/CN.4/1991/NGO/34 et datée du 12 février 1991, dans laquelle nous nous efforçons d'appeler l'attention de la Commission des droits de l'homme sur un phénomène largement répandu dans le monde : celui des évictions. La présente communication vise à étayer les arguments avancés dans le document précédent en faisant le récit d'évictions qui ont eu lieu récemment et en donnant des renseignements sur d'autres prévues pour l'année 1991. Cette communication reprend certains des arguments que les gouvernements continuent d'invoquer pour justifier le déplacement forcé de personnes de leur foyer, en violation flagrante du droit au logement.

Evictions visant à "embellir le paysage urbain"

2. Il a été signalé le 18 juin 1991 que 2 000 habitants des bidonvilles de Bangkok allaient être victimes d'évictions et que leurs foyers seraient détruits, et ce en prévision d'une réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se tiendrait en octobre 1991, dans la capitale de la Thaïlande 1/. Les autorités chargées de l'éviction de ce bidonville, situé à proximité d'un nouveau centre de conférences où doit avoir lieu la plus grande réunion de ce genre à Bangkok, ont justifié le projet sous prétexte que les participants devaient pouvoir jouir d'un "paysage agréable", et ont également invoqué la création d'un "environnement salubre". Des responsables ont par ailleurs avancé que le bidonville représentait pour d'éventuels terroristes la cachette idéale. La tentative faite précédemment de "cacher" les bidonvilles en les entourant d'un haut mur s'était, semble-t-il, avérée inefficace. Selon un rapport sur les droits de l'homme en Thaïlande, ce pays figure parmi ceux qui emploient les méthodes les plus brutales pour éliminer les zones de taudis. Depuis des années, les habitants des taudis de Bangkok sont exposés à la démolition de leurs habitations par les autorités, subissent les menaces de brigands, quand ils ne sont pas victimes d'incendies criminels. Tout cela vient s'ajouter aux procédures légales normales d'éviction 2/.

3. A mesure que s'approche la date de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir à la mi-1992 à Rio de Janeiro (Brésil), les autorités, soucieuses de montrer aux représentants venus de partout une belle cité propre, se sont lancées dans une série de campagnes visant à débarrasser la ville de ces enfants dont la rue est le seul foyer. Quatre mille cinq cents de ces enfants des rues ont été assassinés au cours des trois dernières années.

4. En prévision des manifestations qui seront organisées pour célébrer le cinq centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb dans la région en 1492, plus de 15 000 familles (soit au moins 100 000 personnes) ont été chassées par la force de leur foyer dans les villes de Saint-Domingue et Santiago, en République dominicaine 3/.

1/ BBC World Service, 18 juin 1991, 13 heures GMT.

2/ "Human Rights in Thailand Report", vol. 13, No 1-2, janvier-juin 1989.

3/ Voir Somocurcio et Florian Borbon, "El Proceso de Reordenamiento Urbano y los Desalojos en Santo Domingo", 1989, et COPADEBA, "Remodelacion Urbana y Desalojos en Santo Domingo", 1990.

5. En décembre 1990, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a déclaré que, par ce programme d'éviction, la République dominicaine violait l'article 11 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (voir le rapport du Comité sur sa cinquième session), publié sous la cote E/1991/23-E/C.12/1990/8.

Evictions motivées par le "réaménagement urbain"

6. En 1991, il est prévu d'éliminer 118 taudis distincts établis à Madras (Inde) sur des terres dites privées. Cette opération entraînerait la démolition de quelque 14 542 habitations et 103 742 personnes seraient touchées 4/.

7. En novembre et décembre 1990, plus de 44 000 personnes ont été déplacées par la force de leurs foyers qui, par la suite, ont été démolis. Il s'agit des zones de Kibagare, Kwambiu Village, Kaptagat Road, Kileshwa et Gigiri, à Nairobi. Par ailleurs, 1 431 commerces ont été détruits pendant cette même période, privant 4 200 personnes de leur travail. Le 18 mai 1990, plus de 2 000 personnes ont été victimes d'évictions forcées dans la colonie de squatters de Muoroto, également à Nairobi. Lors des échanges violents qui ont suivi, sept personnes ont été tuées et des douzaines blessées. Femmes et enfants ont été tabassés par la police, alors que les bulldozers rasaient les habitations 5/. Nairobi se trouve être le siège du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui s'est abstenu du moindre commentaire à l'occasion de ces évictions et qui refuse systématiquement de prendre position sur l'ensemble de la question.

Evictions motivées par le "surpeuplement"

8. Le 23 mai 1991, on signalait que les autorités d'Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam) avaient l'intention de déplacer par la force quelque 150 000 personnes sur les quatre millions que compte la ville, sous prétexte de pallier le surpeuplement 6/.

9. Plus de 800 000 réfugiés internes soudanais vivant à la périphérie de Khartoum vont être renvoyés dans leur village d'origine et expulsés de leur logement 7/. Les organismes internationaux d'aide ont systématiquement signifié leur hostilité à ce projet.

Evictions motivées par le fait que "les terres sont situées au-dessous du niveau de la mer"

10. A la suite des pluies torrentielles qui se sont produites dans le quartier Maroko de Lagos, au Nigéria, le gouvernement a pris le 6 juillet 1990 un arrêté d'éviction en vertu duquel, une semaine plus tard, le 14 juillet, il a été procédé à l'éviction forcée de plus de 300 000 personnes. Ce bidonville

4/ Voir la déclaration rendue publique par le Tamil Nadu Slum Clearance Board (T.N.S.C.B.), mars 1991, à Madras (Inde).

5/ Voir la publication kényenne Weekly Review, 1er juin 1990.

6/ BBC World Service, 23 mai 1991, 16 heures GMT.

7/ NRC Handelsblad, 22 avril 1991.

existait depuis 1958. Depuis cette éviction massive, les dispositions prises en vue du relogement ou de l'indemnisation des intéressés ont été grossièrement insuffisantes. La plupart des victimes restent pratiquement sans toit. Toutes les démarches juridiques entamées pour empêcher cette expulsion ont été vaines 8/. Un an après cette expulsion, le terrain ainsi libéré reste vide et inutilisé.

11. Pendant l'année 90, les forces armées panaméennes et l'armée américaine se sont livrées à trois interventions armées au moins visant à déloger des familles. Entre janvier et mars 1990, un total de 1 100 familles ont été expulsées par la force 9/. Au moment de l'invasion du Panama par les Etats-Unis en décembre 1989, des milliers de citoyens parmi les plus pauvres du Panama ont été expulsés de leur logement à la suite de bombardements; leurs habitations ont été par la suite rasées 10/.

12. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres exacts, il est de notoriété publique que plusieurs milliers de personnes ont été expulsées de fait de leurs maisons par les bombardements américains au-dessus de l'Iraq pendant la guerre du Golfe, bombardements qui ont détruit quantité d'habitations.

Evictions et événements internationaux

13. Des expulsions massives interviennent presque toujours juste avant d'importantes manifestations internationales. C'est ce qui s'est passé à New Delhi (Inde) avant les jeux asiatiques en 1982; à Vancouver (Canada) à l'occasion de l'Expo 86; à Séoul (République de Corée) à l'occasion des jeux olympiques de l'été 1988; à Beijing (Chine) pour les jeux asiatiques de 1990, ainsi qu'à Bangkok et à Rio de Janeiro, dont on a parlé. A l'occasion des seuls jeux olympiques de 1988, 720 000 personnes ont été expulsées de leur logement à Séoul 11/. La politique consistant à cacher les pauvres des villes aux visiteurs étrangers ne saurait offrir de solution au problème des sans-logis et masquer la faillite des politiques de logement.

8/ Voir : "Gone: Maroko Slum Crushed", Sunday Concord, 15 juillet 1990; "Maroko Evacuation: Landlords Count Losses", Guardian Express, 18 juillet 1990; "Maroko: Legal Bids Fail to Stop Demolition", The Guardian, 14 juillet 1990; "Pluie d'expulsions sur Lagos", ENDA, juillet 1990.

9/ CODEHUCA et CONADEHUPA, "Panama Delegations Report", No 2, 16 avril 1990.

10/ Voir : BRECHA : Publication mensuelle de la Commission pour la défense des droits de l'homme en Amérique centrale (CODEHUCA), janvier-février 1990, No 6 et "Invasion Impact Lingers in Panama Slum", International Herald Tribune, 4-5 août 1990.

11/ Voir : Asian Coalition for Housing Rights (ACHR), Urban Poor and Housing Rights in South Korea & Hong Kong, (Mission d'enquête en République de Corée et à Hongkong), 7-18 septembre 1990; Disposable People: Forced Evictions in South Korea (Catholic Institute for International Relations), 1988.

Evictions par démolition

14. Plus de 300 personnes de la colonie Wabag à Lae (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont été expulsées de leur logement le 15 mai 1991, à la suite d'un arrêté d'éviction pris par le Gouvernement provincial de Morobe. Aucun logement n'a été proposé aux intéressés, qui n'ont reçu aucune indemnisation 12/.

15. Au début de l'année 1991, les autorités chinoises ont rasé le quartier Barkhor de la capitale du Tibet occupé, l'un des principaux lieux saints du bouddhisme. A Lhassa, le quartier tibétain, qui couvrait toute la ville avant l'invasion de 1949, a été systématiquement rogné par les Chinois, si bien qu'il ne représente plus que 2 % de la superficie 13/.

16. Ce sont là quelques exemples d'évictions récentes ou sur le point de se faire et qui nous ont été signalées; ces exemples sont représentatifs d'un processus plus généralisé et insidieux qui détruit la vie et l'identité de millions de personnes de par le monde. Ces évictions constituent une violation manifeste et continue de droits internationalement reconnus : le droit au logement, à la liberté de circulation, à la vie privée, le droit de choisir son lieu de résidence aussi. La Coalition internationale Habitat prie instamment la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de prendre d'urgence des mesures pour inciter les Etats à mettre un terme à cette violation d'un des droits de l'homme les plus fondamentaux.

12/ "Settlers Watch as Bulldozer Flattens Homes", Post Courier, 16 mai 1991; "Lae Forced Evictions Upset Shelter Group", Post Courier, 10 mai 1991.

13/ Voir : Tibet Information Network, "Reconstruction in the Old City of Lhasa", 10 novembre 1990.